



TÉL : 35 70 39

INFO du Syndicat SUD Santé Sociaux

- * Courrier à Direction – Médecins du travail du GHE**
 - * Absence ASD NON REMPLACE en Poste de 12 heures – FICHE D'ALERTE**
- UNITE 21 * Le 26 janvier 2018**



Dans le cadre du suivi du CHSCT du GHE de l'unité 21, **SUD Santé ALERTE** la DIRECTION sur les conditions de travail des personnels depuis que ce service est en 12 heures.

Notre organisation syndicale constate des nombreux problèmes de personnel.

Par **« Fiche d'Alerte » SUD Santé** : démontre des dysfonctionnements de ce service alors que les 12 heures viennent d'être mises en place pour chaque agent.

L'absence d'une ASD non remplacée en Jour a créé de graves difficultés.

En effet, malgré l'appel de cet agent pour avertir de son absence à minuit et malgré plusieurs appels aux cadres, aucun remplacement n'a été organisé.

Le personnel a dû assurer **la continuité des soins en journée avec 2 IDE et 1 ASD en 12 heures**, en mettant en danger la sécurité des patients et des soins !

D'autant qu'une IDE de ce service a été obligée de travaillée à l'unité 91 : rythmologie et greffés.

SUD Santé a Alerté la Direction récemment sur les conditions de travail des agents de **l'unité 91**.

La « SURCHARGE » de travail imposée aux professionnels de l'unité 21, ce jour-là, est une **atteinte à leur décret de compétence Infirmier**.

Leur responsabilité professionnelle reconnue par la loi est mise en danger.

Ce personnel IDE est responsable de ses actes et par collaboration des actes des ASD.

Que va-t-il advenir en cas de procédure judiciaire ?

SUD Santé est très vigilants de l'évolution des problèmes rencontrés dans ce service.

**Si vous rencontrez des difficultés dans votre exercice professionnel :
N'hésitez pas à nous contacter (tout est CONFIDENTIEL) : 35 70 39**

ENSEMBLE => L'UNION FAIT LA FORCE